



SEX

Du 23 au 27 juin 2025

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner impérativement par courriel

avant le 20 juin 2025

à ifr.droit@univ-poitiers.fr

NOM :

Prénom :

Qualité :

Société/entreprise :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse mail :

Je serai présent(e) :

- ☐ la matinée du lundi 23 juin
- ☐ l'après-midi du lundi 23 juin
- ☐ la matinée du mardi 24 juin
- ☐ l'après-midi du mardi 24 juin
- ☐ la matinée du mercredi 25 juin
- ☐ **l'après-midi du mercredi 25 juin à l'Espace Mendès France (Réservation obligatoire)**
- ☐ la matinée du jeudi 26 juin
- ☐ l'après-midi du jeudi 26 juin
- ☐ la matinée du vendredi 27 juin
- ☐ l'après-midi du vendredi 27 juin

Tarifs :

- Étudiants : 40 euros/semaine
(Comprenant les frais de participation)
- Enseignants chercheurs hors Université de Poitiers : 40 euros / jour
(Comprenant les frais de participation)
- Professionnels en formation continue 100 euros / jour
(comprenant les frais de participation de 40 euros)
- Personnel de l'Université de Poitiers : gratuit (sans goodies)
- Autres tarifs : s'adresse au Bureau de l'IFR Droit et science politique

Modalités de paiement

- **Carte bancaire**

<https://my.weezevent.com/universite-dete-10e-edition-sex>

(dans le premier champ, choisissez « formations » dans le menu déroulant puis indiquez « Université d'été - Sex » dans le « descriptif du versement »)

- **Virement et mandat administratif**

n° Siret 198 608 564 00375

Trésorerie Générale de La Vienne

Code banque 10071 – code guichet 86000 Compte n° 00001002787 - 58

- **Chèque bancaire**

Chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université de Poitiers

Merci de joindre une preuve de paiement (attestation bancaire, capture d'écran) à votre bulletin d'inscription. Pour les paiements par chèque, l'adresse postale est la suivante :

IFR de Droit et Science politique
Bureaux du Juriscope - Université de Poitiers
Bâtiments E5 / E7
15 rue de l'Hôtel Dieu
TSA 21130
86073 Poitiers Cedex 9
France

Informations pratiques :

<https://universite-ete-droit.conference.univ-poitiers.fr/informations-pratiques/>

Une attestation de présence et/ou une facture vous seront adressées sur demande